

Juillet 2020 nol2

Mon Journal, ma Communauté de Communes



Sommaire

9

GRAND ANGLE

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat est approuvé Construire le territoire de demain

4

ACTUS

Confinement, crise sanitaire, Tour de France... et bien d'autres actualités en Aunis Sud 16

RENCONTRE

Pauline Chevreau, engagée contre le chômage

6

INITIATIVES

L'unité de méthanisation est opérationnelle Focus sur deux nouveaux entrepreneurs du territoire 18

AUNIS & VOUS

Les habitants en haut de l'affiche Retour sur les élections

Arrêts sur images



La Communaute de Communes Aunis Sud s'agrandit. Les travaux d'extension des locaux ont débuté à Surgères. Ils vont permettre d'accueillir un RAM (Relais Assistants Maternels), le service des sports et de disposer de bureaux supplémentaires.





Édito

Comment rester insensible face à la pandémie de Covid-19 qui a frappé le territoire national et l'ensemble de la planète ? Elle nous a obligés à la prudence, mais nous a aussi, paradoxalement, rapprochés pour nous inviter à inventer de nouvelles initiatives solidaires.

Les services de la Communauté de Communes Aunis Sud ont su faire preuve de réactivité et de capacité d'adaptation en adoptant des mesures exceptionnelles. Service de drive à l'épicerie solidaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dispositifs d'accueil prioritaires pour les enfants des personnels soignants et aidants, enseignement à distance et créations vidéos au Conservatoire de musique, permanence d'instruction des dossiers au service urbanisme... Notre territoire cultive la résilience!

Il a fallu répondre à l'urgence sociale, mais aussi économique. C'est le sens des aides financières exceptionnelles qui ont abondé à hauteur de 65 000 € le fonds régional de prêt de solidarité pour les artisans, commerçants, services de proximité et associations. Ou encore de l'investissement de 15 000 € en soutien du programme "Bons Infiniment Charentes", visant à accompagner la filière du tourisme dans cette période délicate.

Aunis Sud poursuit sa dynamique et continue de construire son avenir. Véritable feuille de route encadrant et donnant l'impulsion de nos développements futurs, le PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal) incarne concrètement l'aménagement d'Aunis Sud pour les dix années à venir. Nous vous en présentons son application concrète. Bonne lecture!

Jean Gorioux





Jean Gorioux, Président de la Communauté de Communes Aunis Sud



Ma Communauté de Communes

Journal de la Communauté de Communes Aunis Sud Juillet 2020 / N°12

Directeur de la publication : Jean Gorioux Comité de rédaction : Commission Communication Rédactrice en chef : Marie-Pierre Chobelet Coordination éditoriale : Caroline Sagnier Conception & réalisation : INSTANT URBAIN

Graphisme & mise en page : INSTANT URBAIN - Rédaction : Amélia Blanchot Photos : Mathieu Vouzelaud, Martin Charpentier, Xavier Léoty, CdC Aunis Sud

Impression : Imprimeries Sipap Oudin

Imprimé sur papier certifié PEFC100%, issu de la gestion durable des forêts et de sources contrôlées 10-31-3162

Tirage : 17 000 exemplaires

Dépôt 2e trimestre 2020 - N° ISSN : 2427-3503



Lancement du Prix des Lecteurs

Ils étaient 60 réunis à Saint Pierre La Noue. Ces lecteurs et adhérents du Réseau des bibliothèques Aunis Sud ont voté pour sélectionner les cinq livres en compétition du premier Prix des Lecteurs organisé sur le territoire. Retrouvez la sélection sur bibliotheques aunis-sud fr

Grande affluence au Forum de l'Emploi

414 personnes se sont déplacées au Forum de l'Emploi, qui s'est déroulé au Castel Park, à Surgères. 37 stands étaient installés pour les informer, avec plusieurs pôles mis en place : recrutement, saisonniers, conseils et



Actus



Confinés mais mobilisés

Le Conservatoire de musique se réinvente...

n temps de pandémie, l'apprentissage de la musique change de disque. Le Conservatoire de Musique Aunis Sud est fermé. Ses actions culturelles sont également annulées. Dans ce contexte, la CdC a décidé d'appliquer une réduction de 50 % sur les frais pédagogiques du troisième trimestre. Mais les leçons et projets se poursuivent. « Nous tenions à maintenir les liens avec nos élèves. Nous avons adapté notre pédagogie à l'aide des outils numériques. Les professeurs ont

été très imaginatifs », se réjouit Christian Méchin, le directeur. Parmi d'autres créations à distance, l'orchestre d'harmonie du second cycle a par exemple proposé une reprise collective du tube "We are the champions" de Queen... À découvrir sur la page Facebook!

Pour en savoir plus :

c.mechin@aunis-sud.fr g.billeaud@aunis-sud.fr 05 46 07 04 88

Conservatoire de Musique Aunis Sud

...et l'épicerie solidaire s'est adaptée



'entraide est plus que jamais de mise, en cette période de crise. Au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), les demandes abondent. En particulier "Au Panier Partagé", l'épicerie solidaire située dans les locaux du CIAS. Ici, des produits à prix préférentiels sont proposés aux personnes remplissant les conditions de ressources. « Nous continuons à fonctionner, mais uniquement sous forme de drive », précise Stéphanie Bozzonetti, la coordinatrice. La durée d'accès à cette épicerie solidaire, d'ordinaire de 6 mois par an, a été exceptionnellement allongée à 9 mois maximum pour l'année 2020.

Pour en savoir plus:

05 46 52 89 01 - aunis-sud.fr

Crise sanitaire Coup de pouce de la CdC

La Communauté de Communes Aunis Sud a pris des mesures financières relatives aux conséquences du Covid-19 :



Aide pour les prêts

La CdC abonde de 65 000 € le fonds régional de prêt, de solidarité et de proximité pour les artisans, commerçants, services de proximités et associations.

Demande de prêt à déposer sur fondstpenouvelleaquitaine.fr



Soutien au tourisme

Charentes Tourisme a annoncé un plan de soutien de 1 million d'euros par la mise en place de 10 000 bons Infiniment Charentes, d'une valeur nominale de 100 €, destinés aux vacanciers français et pour soutenir les acteurs des Charentes. La CdC a abondé ce dispositif de 15 000 €, soit 150 chèques supplémentaires pour séjourner en Aunis Marais Poitevin.



■ Participation financière

Soutien aux frais des personnels de santé qui interviennent au sein des centres Covid-19 de Surgères et d'Aigrefeuille d'Aunis.

Si on sortait?

Trois rendez-vous en plein air



1. Observer les étoiles

Envie de contempler les astres ? Rendez-vous au lac de Frace, à Aigrefeuille d'Aunis, pour une soirée d'observation des étoiles. Proposée par la CdC Aunis Sud et AD Stellas, l'association française d'astronomie, cette animation débutera par un pot offert par la CdC et par un pique-nique tiré du sac, suivi d'une conférence et d'une projection d'une carte du ciel. À la tombée de la nuit, il sera temps d'observer le ciel à l'œil nu, puis avec des jumelles et des télescopes.

Date en attente. À partir de 19h. Soirée gratuite, ouverte à tous

05 46 01 12 10



2. Naviguer comme les grands

Cet été, un port miniature s'ancre au lac de Frace, à Aigrefeuille d'Aunis. 12 bateaux électriques à l'échelle des enfants seront amarrés, prêts à accueillir des moussaillons en herbe. Si les plus jeunes devront être accompagnés d'un adulte, les plus de 16 ans pourront voguer librement, pour 15 mn de navigation.

Ouvert tous les jours de 9h à 19h30 en juillet et août ; uniquement le samedi et le dimanche de 10h à 18h en septembre et octobre.

5€ par personne 06 33 10 50 76



3. S'amuser autour du vélo

Le festival Cycle and Sound sera placé sous le signe du Tour de France par la CdC Aunis Sud. Cette année, l'escapade commence au lac de Frace, à Aigrefeuille d'Aunis, pour un show de trial vélo, des tests de vélos rigolos, un atelier de réparation ou encore la participation à une boucle de 10 à 12 km (départ à 14h). Le tout en musique, avec notamment un concert de l'accordéoniste Marc Leseyeux (16h30), sans oublier le mini marché et la dégustation de produits locaux.

Le 6 septembre, de 10h à 18h Gratuit

05 46 01 12 10

Trois piscines pour piquer une tête



Elles vous accueillent à Aigrefeuille d'Aunis, Surgères et La Devise. Les trois piscines intercommunales de plein air rouvrent leurs portes à partir du 4 juillet pour la saison estivale et selon un mode de fonctionnement intégrant de nouvelles règles sanitaires.

Plus d'infos sur aunis-sud.fr

Tour de France

Nouvelles dates pour la Grande Boucle

vos agendas, direction le mois de septembre. Prévu du 27 juin au 19 juillet, le Tour de France va finalement se dérouler du 29 août au 20 septembre (si les conditions sanitaires le permettent).

Le parcours de la Grande Boucle reste identique, avec un départ de la 11° étape (167 km) donné à Châtelaillon-Plage le mercredi 9 septembre.

En Aunis Sud, les coureurs vont traverser les communes d'Aigrefeuille d'Aunis, Forges, Virson et Bouhet, avant de rouler à toute allure vers Poitiers pour une arrivée au sprint. Des animations seront programmées autour de ce rendez-vous sportif incontournable de l'été, suivi dans le monde entier.

8 septembre 9 septem



Initiatives

L'unité de méthanisation est opérationnelle

Aunis Biogaz a lancé sa production en mars. Sur ce site de 3 hectares au nord de Surgères, les matières agricoles se transforment pour produire du biogaz, une énergie renouvelable, et du digestat, un engrais naturel. Visite guidée en images des différentes étapes du processus.







1/ L'ARRIVÉE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Lisier, fumier, tontes de pelouses, végétaux, déchets de céréales... Les matières premières qui arrivent ici sont multiples et collectées dans un rayon de 15 km autour du site, chez une vingtaine d'agriculteurs. Anthony Drouet, chauffeur salarié d'Aunis Biogaz, s'occupe de la collecte des matières agricoles en camion, dans des bennes bâchées ou des citernes étanches. En arrivant, elles sont pesées à l'aide d'un pont-bascule.

\forall

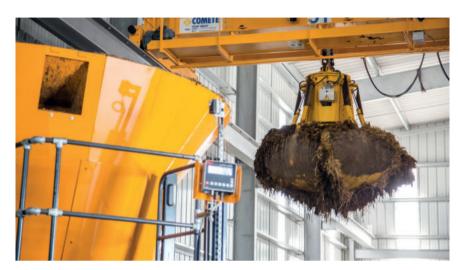
2/ LE DÉCHARGEMENT

Ces matières sont ensuite déchargées au sein des bâtiments d'exploitation. En fonction de leur consistance (liquide, semi-liquide ou solide), elles sont déposées dans des endroits différents. Pour le lisier par exemple, direction la cuve étanche tandis que les rebuts de céréales sont stockés à même le sol, à plat, avant d'être incorporés. Afin d'éviter la propagation des odeurs, des canalisations aériennes aspirent l'air vicié vers le biofiltre (lire encadré).

25 %

de la consommation en gaz des foyers et industries de Surgères sera assurée par l'unité de méthanisation (80 % en période estivale)







3/ L'INCORPORATION

Puis un grapin se saisit des matières pour les intégrer dans des cuves, appelées des digesteurs. « Là, ça devient une histoire de recettes. En fonction de la matière incorporée et de la saisonnalité, les mélanges sont différents », explique Sébastien Pogut, le responsable du site. Au maximum de sa capacité, environ 140 tonnes de matières agricoles peuvent être incorporées chaque jour.

4/ LA FERMENTATION ET L'INJECTION

Dans ces trois marmites - de 2 800 à 4 600 m³ -, la mixture est brassée et chauffée pendant 60 jours. La matière organique fermente. De cette opération naît le biogaz, débarrassé de son CO₂ après trois étapes d'épuration. Il est ensuite directement injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel grâce au poste d'injection GrDF. Le processus de méthanisation ne produit pas seulement du gaz, mais aussi un résidu appelé digestat, un engrais naturel et inodore qui servira à fertiliser les sols. Il est stocké dans un espace bâché d'un volume de 6 000 m³

3 emplois directs ont été créés à Aunis Biogaz

5 709

tonnes équivalent CO₂ seront économisées chaque année grâce à la substitution au gaz fossile, soit l'équivalent des émissions évitées de 2 730 véhicules parcourant 15 000 km/an.

Biofiltre : les mauvaises odeurs captées par... de la bruyère !

es nuisances olfactives figurent parmi les premières appréhensions exprimées par les riverains des unités de méthanisation. À Surgères, les premières habitations sont situées à plus de 500 m, limitant ainsi un éventuel dérangement occasionné par le site voisin, dont toute l'installation a été pensée dans le but d'éviter la propagation d'effluves gênants. En plus d'assurer l'étanchéité des bennes et des bâtiments, l'unité de Surgères est équipée d'un biofiltre, dispositif dont la pompe aspirante traite l'air potentiellement odorant. Celui-ci se purifie au contact de la bruyère installée au coeur du biofiltre et dont les propriétés lui permettent de se charger en bactéries, principales responsables des mauvaises odeurs.



Focus sur deux nouveaux entrepreneurs du territoire

Du fromage de brebis made in La Devise

Caroline Thomas et Sébastien Lavau se lancent dans un élevage de brebis en agriculture biologique. Ce couple va fabriquer fromages et yaourts.

De charmants espaces boisés morcellent les vastes prairies de ce lieu-dit. Bienvenue à Charmeneuil, commune de La Devise. Ici s'étend sur 24 hectares Les Brebis de "La Houlette", l'exploitation de Caroline Thomas et Sébastien Lavau. Lui gérait un cinéma municipal dans l'Yonne, elle un magasin de vin dans l'Aube. Ensemble, ils sont devenus « paysans éleveurs fromagers. Ca faisait longtemps qu'on souhaitait fabriquer des produits sains. Nous prônons un élevage extensif sans utilisation de chimie, dans le plus grand respect du vivant », raconte Caroline. Ce couple en quête de sens a construit une bergerie et un laboratoire

de fabrication. Un système de parrainage via la plateforme "J'adopte un projet" leur a permis d'acquérir un tiers de leur troupeau. Le 14 février, 100 brebis, 2 béliers et 20 agnelles de race lacaune ont découvert leur nouveau lieu de vie. « Nous allons produire des fromages de brebis au lait cru, des yaourts et fromages blancs, de la tome à partir de juillet », détaille la jeune femme. Leurs produits seront vendus en direct à la ferme, mais aussi en circuits courts (marchés, AMAP, magasins locaux).

Pour en savoir plus:

Charmeneuil
17700 La Devise
lesbrebisdelahoulette@gmail.com
La Houlette



Une épicerie zéro déchet à Aigrefeuille d'Aunis



Carole Bergé a ouvert "Esprit Vrac" face aux halles du marché. Dans son commerce, il s'agit de réduire au maximum les emballages.

Dans ce local lumineux flambant neuf, il y a tout, ou presque, pour réduire le contenu de votre poubelle : du dentifrice solide aux pâtes en vrac en passant par les pailles en inox. Essentiellement bio, les produits y sont proposés en vrac et en libre-service. Les clients amènent leurs contenants ou en achètent des réutilisables sur place. « Je suis entrée dans la démarche zéro déchet lors d'une conférence de Jérémie Pichon à Courcon en 2017. Il est l'un des ambassadeurs de ce mouvement. Ca a été un déclic. J'ai eu envie de m'investir pour lutter contre toute cette pollution », confie Carole Bergé. Le 30 janvier, elle a ouvert les portes de "Esprit Vrac" à Aigrefeuille d'Aunis, face aux halles. La gérante a quitté son poste d'inspecteur à l'URSSAF pour monter ce projet. « J'ai aussi été fromagère, caissière, comptable... Mais je rêvais de créer mon entreprise », expose cette femme de 45 ans. Le rêve est exaucé, avec un bon démarrage en février. L'entrepreneuse a néanmoins souffert de

la crise sanitaire, même si elle a maintenu son commerce ouvert. Elle espère pouvoir compenser les pertes dans les mois à venir.

Pour en savoir plus:

17, rue du Château d'Eau 17290 Aigrefeuille d'Aunis espritvrac@gmail.com espritvrac.fr

Esprit Vrac d'Aigrefeuille

@esprit_vrac

Vous avez un projet ? La CdC peut vous aider !

Le service développement économique délivre ses conseils pour la création et la reprise de votre entreprise. Vous pouvez joindre Laurence Fanton au 05 46 07 52 00



Grand Angle

« C'est une formidable aventure collective »

Pendant trois ans, élus et agents de la Communauté de Communes ont travaillé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ensemble, ils ont réussi à construire ce document déterminant pour l'aménagement du territoire, sans oublier de recueillir l'avis des habitants.



3 questions à RAYMOND DESILLE

Vice-président de la CdC Aunis Sud en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, maire de Puyravault

Le PLUi-H a été approuvé le 11 février. Quelles en sont les grandes lignes ?

C'est avant tout un projet intercommunal, qui va se substituer à tous nos documents existants : carte communale, plan d'occupation des sols (POS), plan local d'urbanisme (PLU). Ce PLUi-H va répondre à un certain nombre d'attentes. En Aunis Sud, l'urbanisme est amené à se développer puisque nos projections font état d'une augmentation de 7 000 habitants d'ici 2030. Nous devons également accueillir de nouvelles entreprises, afin d'amener l'emploi au plus près des habitations et ainsi répondre aux enjeux de mobilité en réduisant les trajets domicile-travail. Plus généralement, l'étalement urbain va être limité, dans l'optique de consommer moins de terres agricoles et de reconquérir nos cœurs de village.

Pour l'élaborer, il a fallu réfléchir à 24 communes. Comment s'est déroulée cette phase de concertation ?

Très bien. Cela a certainement été l'une des phases les plus intéressantes, puisque nous étions dans un temps de construction, davantage créatif qu'administratif. Ce fut trois années de travail intense, ponctuées de nombreuses visites sur le terrain. Nous sommes allés dans toutes les communes avec Annabelle Gaudin, responsable du service planification et urbanisme, et le bureau d'études Citadia, notre partenaire. Puis il y a eu des ateliers participatifs, des séminaires, des réunions publiques, des expositions, des rencontres sur les marchés... Sans oublier l'enquête publique durant laquelle les habitants ont pu exprimer leurs points de vue. La communication a été large et fédératrice.

De nombreux avis ont été recueillis, notamment pendant l'enquête publique. Qu'en est-il ressorti ?

Les trois commissaires enquêteurs ont été unanimes sur la bienveillance des personnes rencontrées. Il y a eu des sujets un peu plus délicats, mais cela s'est toujours déroulé de manière constructive. Les enquêteurs ont donné un avis favorable à ce document d'urbanisme, avec quelques réserves sur un ou deux points dont nous avons tenu compte dans les modifications apportées par la suite. L'État, précisément la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a émis un avis défavorable, reposant sur le constat d'une trop grande consommation de terres agricoles et d'une densification encore trop modeste dans les lotissements au regard des obligations exigées dans ce domaine. Depuis, nous avons revu notre copie pour répondre favorablement aux attentes de l'État.



Les chiffres DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Tous les habitants du territoire ont été invités à partager leurs observations et propositions durant l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 septembre au 11 octobre 2019. Les contributions ont été nombreuses.



Le rapport est consultable

Ces remarques et avis sont consignés dans le rapport de la commission d'enquête, tenu à la disposition du public pendant un an dans chaque mairie, dans les locaux de la CdC et sur le site internet:

aunis-sud.fr

Rubrique : Aunis Sud ma CdC → Ce que fait la CdC

→ Enquêtes publiques

Paroles d'élus ILS ONT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DU PLUI-H

observations sur l'environnement et

le stationnement des gens du voyage



diversifiés

Pascal Tardy Élu communautaire, maire de La Devise

J'ai apprécié l'attention portée à notre regard sur le territoire et à son avenir, les réunions publiques menées avec un professionnalisme exemplaire, les ateliers et permanences où l'écoute était de rigueur. Ce PLUi-H est un dossier abouti, un outil précis qui insufflera, j'en suis sûr, une dynamique positive à notre Communauté de Communes Aunis Sud.



Emmanuel Jobin Élu communautaire, maire de Ballon

changement de zonage de parcelles

⟨ Ce PLUi-H est ambitieux, innovant et responsable dans le consensus politique et collectif de notre territoire. Cela nécessite de fédérer les énergies, les points de vue, de transformer les divergences en forces pour définir une vision commune et un projet politique. C'est une formidable aventure collective. ⟩⟩



Joël Laloyaux Élu communautaire, adjoint à Aigrefeuille d'Aunis

Ce n'est jamais tâche aisée car il faut toujours trouver un équilibre entre l'intérêt général et les particularités de chaque commune. Les ateliers participatifs nous ont permis de faire émerger nos items communs ou nos différences. Les permanences sur les marchés et les réunions publiques ont été l'occasion de discuter avec nos concitoyens de ce document cadre qui apportera une nouvelle gouvernance à l'échelle intercommunale en se substituant à nos plans locaux d'urbanisme. L'impact de ce nouveau PLUi-H dans notre vie de tous les jours sera concret : qualité de nos paysages et de notre cadre de vie, vitalité économique, mobilités, habitat, etc.

Grand Angle

Le PLUi-H, du concret dans votre quotidien

Derrière les termes techniques se cache une réalité bien palpable. Le PLUi-H détermine par exemple les règles à appliquer pour construire un abri de jardin, réaliser une extension de son logement ou encore ouvrir un commerce. Voici huit cas de figure de projets souvent soumis au service urbanisme.

Victor projette d'ouvrir un commerce dans un village



Cet entrepreneur aimerait ouvrir un commerce de proximité dans une commune rurale du territoire. Son commerce devra s'implanter le long d'un "linéaire commercial". Ce linéaire permet de centraliser l'offre commerciale sur un secteur ou un axe pertinent et accessible à tous.



Bernadette et Edouard

veulent construire une piscine et un abri de jardin

Le couple a rénové une ancienne ferme située en zone agricole. Il souhaite y implanter une piscine et un abri de jardin. Le PLUi-H rend possible cette construction, mais dans un rayon de 50 m par rapport au bâtiment d'habitation principal afin de ne pas impacter les terres agricoles.



Gaston et Marie-Louise



souhaitent agrandir leur maison

Ces parents attendent un troisième enfant. Leur maison est en zone naturelle, ils désirent réaliser une extension. Cela reste possible sous certaines conditions, notamment celle de la surface de leur habitation : si elle est inférieure à 100 m², l'extension sera au maximum de 50 % de la surface existante : si elle est supérieure à 100 m², l'extension sera au maximum de 30 % de la superficie. dans la limite d'une surface plancher totale de 300 m² (existant + extension). D'autre part, cette extension ne doit pas nécessiter de renforcement des voies et réseaux publics assurant leur desserte, ni compromettre l'activité agricole et la qualité paysagère du site.

Anton et Zoé

désirent construire une maison en zone urbanisée



Les futurs propriétaires ont trouvé un terrain de 500 m² dans un bourg, sur une parcelle en zone urbanisée. Leur projet élaboré avec un constructeur devra répondre à des critères en fonction de la commune dans laquelle est située le terrain : hauteur autorisée dans le secteur, implantation de la maison par rapport à la rue et aux limites des parcelles voisines, type de clôtures attendu, stationnement nécessaire, répartition entre espaces artificialisés ou construits et espaces végétalisés, ou encore aspects extérieurs garantissant une bonne intégration paysagère.

Rager veut clôturer son jardin en zone inondable



Sa maison se trouve en zone inondable et dans un réservoir de biodiversité. Roger ne peut pas installer n'importe quelle clôture autour de son jardin. Cet équipement doit assurer une "transparence hydraulique", c'est-à-dire qu'il devra laisser passer l'eau et en assurer l'écoulement. D'autre part, il devra être perméable à la petite faune (grillage à mailles larges, barrière en bois à croisillons, etc.).



Zones urbaines (U) : zones où les équipements publics sont déjà installés. Ces zones sont urbanisées.

Zones à urbaniser (AU) : souvent en continuité des zones U, urbanisées dans un futur plus ou moins proche

Zones agricoles (A): exclusivement pour l'activité agricole (exception pour les services publics ou collectifs)

Zones naturelles ou/et forestières (N): font l'objet d'une préservation par leur intérêt naturel ou paysager. Constructions sous certaines conditions

Roman et Clea

vont équiper leur toit de panneaux photovoltaïques



Cette famille vit en plein cœur de sa commune. Plus précisément, elle est en "degré 2" (périmètres des centres villes) et souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur son toit. Les règles qui s'appliquent à ce secteur sont un peu plus exigeantes car elles concernent les centres historiques. Leur installation sera autorisée à la condition d'une bonne intégration architecturale et paysagère, sans qu'elle ne soit visible depuis l'espace public.

Michelle et & ric désirent changer la couleur de leurs volets



Ces jeunes retraités ont acheté une maison dans un centre-ville de caractère. Ils souhaitent remplacer les fenêtres puis changer la couleur des volets et de la porte d'entrée. Leur logement est en zone urbanisée mais surtout en ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager). Cela signifie que le secteur est doté d'une identité patrimoniale remarquable, à l'architecture protégée. Le couple pourra réaliser ces modifications à la condition de respecter la qualité des huisseries et les couleurs autorisées dans cette zone. Leur dossier d'autorisation de travaux sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les Belles Demeures de l'Aunis

ambitionnent d'aménager un lotissement



Une société d'aménagement a repéré plusieurs terrains situés en zone à urbaniser, mais régis par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Elle ne pourra pas y construire un lotissement comme bon lui semble. Son projet devra être compatible avec les principes d'aménagement décrits dans l'OAP, qui précise entre autres les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur : desserte, espaces publics, liaisons douces, formes urbaines attendues, vocation, etc.

Grand Angle

Mode d'emploi pour mieux comprendre le PLUi-H

Tenter de comprendre le jargon de l'urbanisme, c'est prendre le risque d'en perdre parfois son latin. Voici la marche à suivre afin de trouver toutes les informations utiles sur le site Internet de la CdC Aunis Sud.



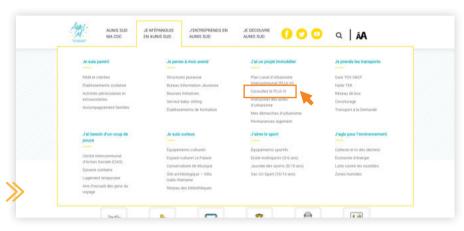
Vous avez un projet immobilier en tête. Disons que vous souhaitez acquérir un terrain sur la commune de Forges afin d'y construire votre future maison. Pour en savoir plus sur les règles à appliquer, consultez le PLUi-H sur aunis-sud.fr

Pour localiser sa parcelle

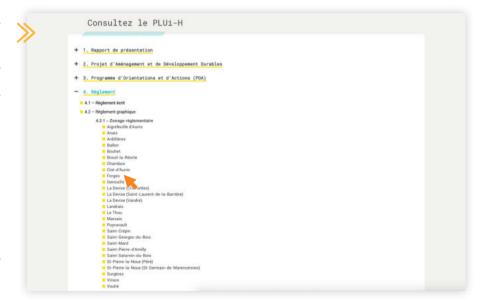
- → Dirigez-vous vers l'onglet "Je m'épanouis en Aunis Sud", rubrique "J'ai un projet immobilier" puis "Consultez le PLUi-H"
- → Cliquez ensuite sur "4. Règlement", puis sur 4.2.1 "Règlement graphique" puis "zonage règlementaire".
- → Vous avez sélectionné la commune de votre choix et vous tombez sur un fichier PDF de zonage réglementaire, en l'occurrence celui de Forges. Vous pouvez localiser votre parcelle et ainsi savoir dans quelle zone spécifique elle se trouve.

Pour connaître les règles qui s'y appliquent

Dans ce même menu de zonage règlementaire se trouvent des plans thématiques : hauteur des constructions, risques et nuisances, patrimoine... Vous y trouverez des informations plus précises.









Pour connaître dans le détail quelles règles s'appliquent à chacune des zones, n'hésitez pas à lire **le règlement écrit.**

VOUS ÊTES PERDU(E) ? CONTACTEZ DES SPÉCIALISTES!

Submergé(e) par ce trop-plein d'informations ? Ne paniquez pas ! Des spécialistes sont là pour répondre à vos questions et besoins d'informations complémentaires.

Vous pouvez contacter la mairie de votre commune ou bien solliciter les instructeurs du service urbanisme de la CdC Aunis Sud.

- lls sont joignables au 05 46 07 22 33 du lundi au vendredi de 9h à 12h.
- Le service reçoit sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Petit lexique À L'USAGE DE CEUX QUI VEULENT ALLER PLUS LOIN

Le rapport de présentation

Il permet de comprendre l'ensemble de la démarche d'élaboration du projet : diagnostic du territoire, choix retenus pour établir le projet, règles à fixer et évaluation de l'impact de ces choix sur l'environnement.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

C'est une pièce maîtresse du PLUi-H. Il exprime de manière simple et lisible la politique de la CdC en matière d'aménagement qui est déclinée dans le règlement, le plan de zonage et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Ce sont des schémas dits "opposables", précisant l'aménagement de certains quartiers ou secteurs (un lotissement, par exemple).

Le règlement

Il définit, les règles de constructibilité et d'aménagement (implantation, hauteur, stationnement, formes urbaines, végétation, etc.) applicables à chaque zone. Le règlement comprend également des règles communes à toutes les zones et des dispositions relatives à la protection du patrimoine bâti et paysager.

Le plan de zonage

Le plan de zonage délimite les zones où s'appliquent les règles édictées dans le règlement. D'autres prescriptions y sont inscrites, comme les différents espaces naturels et paysagers, les emplacements réservés, le patrimoine bâti protégé... (lire en pages 12-13).

Les annexes

Elles regroupent l'ensemble des documents règlementaires qui s'imposent au PLUi-H et aux autorisations de construire : servitudes d'utilité publique, assainissement, eau potable, déchets...

Rencontre



QUEL EST LE BUT DE L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD) ?

Sa finalité est de lutter contre la privation d'emploi. Elle doit permettre aux chômeurs de longue durée, sans activité professionnelle depuis plus d'un an, qui en font la demande d'obtenir un CDI à temps choisi (partiel ou plein), payé au SMIC, au sein d'une entreprise à but d'emploi (EBE).

QUELS EN SONT LES TROIS GRANDS PRINCIPES ?

Le premier part du fait que personne n'est inemployable, à condition d'adapter l'emploi à la personne. À l'inverse du système classique, l'idée est de partir des compétences existantes de chacun pour créer des emplois. Deuxième principe : ce n'est pas le travail qui manque. Il y a du travail que l'on peut inventer. Ce sont des emplois supplémentaires, qui ne doivent pas entrer en concurrence avec les entreprises déjà existantes. Troisième principe : ce n'est pas l'argent qui manque. Le chômage de longue durée d'une personne coûte environ 18 000 € par an à l'État. Cette somme est donc versée aux EBE pour leur permettre d'embaucher.

QU'EST-CE QUE LES CHÔMEURS ONT À Y GAGNER ?

Que l'État leur offre un travail plutôt que des allocations, et surtout d'obtenir un CDI avec toutes les perspectives que cela peut ouvrir. Sur les 10 territoires en expérimentation, les participants ont par exemple pu faire un emprunt, acheter une voiture, un appartement, passer le permis de conduire. Cela a permis également de changer le regard des autres sur leur statut social.

« En France, 10 territoires expérimentent déjà le TZCLD depuis novembre 2016. »

QUELS TYPES D'ACTIVITÉS PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉS DANS LES EBE ?

Actuellement, la répartition est la suivante : 43 % des EBE sont investies dans le domaine de la transition écologique, 21 % dans le secteur de la cohésion sociale et 36 % dans le développement du tissu économique local. De la fabrication de couches lavables à un service d'épicerie ambulante en passant par le renfort d'encadrement périscolaire, les débouchés sont nombreux et divers.

Ces entreprises ne se distinguent pas par leur rentabilité immédiate, mais par l'utilité des services qu'elles rendent à la population. »

COMMENT LES EMPLOIS SONT-ILS FINANCÉS ?

Le coût estimé d'un chômeur longue durée pour l'État (18 000 €) est redirigé vers l'EBE. Cependant, cela ne suffit pas à couvrir la totalité des charges d'un salarié au SMIC. Le reste du financement provient de ventes de produits ou de prestations de services de l'EBE ainsi que de subventions de collectivités.

POURQUOI LA CDC AUNIS SUD PREND-ELLE PART À CETTE EXPÉRIMENTATION ?

C'est une volonté de Jean Gorioux, son président. Il y a environ deux ans, il s'est intéressé à cette expérimentation. Il en a parlé aux partenaires du territoire qui ont eu une forte volonté de l'intégrer : Pôle Emploi, la Mission Locale, la Dirrecte, Cap Emploi, Cyclad, des associations d'insertion (Relais 17, Association d'aide à l'emploi, Aunis GD, Association Arozoaar) et des associations à vocation sociale (CAC, l'Accorderie). Ce groupe est très mobilisé. Comme partout ailleurs,

nous sommes touchés par le chômage de longue durée, avec des zones plus ou moins impactées.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉCHÉANCES DE CETTE CANDIDATURE ?

Pour le moment, la CdC Aunis Sud a été reconnue territoire émergent par l'association nationale TZCLD. Cela veut dire que nous sommes candidats pour intégrer la deuxième phase d'expérimentation. Pour cela, nous attendons qu'une loi soit votée permettant de prolonger l'expérimentation au sein des 10 territoires actuels et de la lancer dans de nouvelles zones. Au regard de la crise sanitaire que nous traversons, cela va sans doute être retardé. Mais nous devons nous tenir prêts. Nous avons donc entamé la phase de rencontres de personnes privées d'emploi lors du Forum de l'emploi à Surgères. Une dizaine de personnes se sont montrées intéressées. Il faudra ensuite faire un recensement de leurs compétences pour savoir quels types d'EBE créer, en cohérence avec les spécificités de notre territoire.

L'expérimentation en chiffres :

922 emplois

ont ete crees dans les entreprises à but d'emploi depuis le début de l'expérimentation (novembre 2016

5 ans.

soit la durée de la première phase du TZCLD

114 territoires

émergents ont été retenus par l'association TZCLD, dont la CdC Aunis Sud

1400 demandeurs

d'emploi longue durée ont été identifiés en Aunis Sud (mars 2020)

Aunis & vous

Les habitants en haut de l'affiche

Après une année passée à sillonner notre territoire, le photographe Samuel Buton dévoile les clichés et anecdotes de son circuit photographique "Vivre ici", exposé en plein air et en accès libre à Chambon.



et été, Chambon va se parer de ses plus beaux atours. D'admirables photos vont habiller les murs des hameaux et villages de la commune. Précisément 40 images en couleur, réalisées en argentique, dans des formats impressionnants allant de 1,50 m à 4 m. Pour accompagner ces clichés touchants, 43 anecdotes jalonneront un circuit en plein air de 15 km qui débutera face à la mairie, à Chambon Gare. L'itinéraire est composé de deux boucles, à parcourir à pied ou à vélo.

Cette exposition intitulée "Vivre Ici. Points de vue d'Aunis Sud" est l'aboutissement d'une année de travail pour son auteur, Samuel Buton. Ce photographe chambonnais a passé quatre saisons à arpenter les 24 communes d'Aunis Sud pour saisir des instantanés de la vie quotidienne de notre territoire. Il pose un regard humain sur la banalité des jours ordinaires.

« J'ai sélectionné un panel de scènes de vie assez varié et qui me touchait. J'ai essayé d'imaginer certaines résonances entre photos et anecdotes, avec l'espoir que le public se laisse porter par le cours de cette balade visuelle, qui est avant tout conçue pour être faite à vélo. »

Organisée et financée par la Communauté de Communes Aunis Sud et imaginée par le CAC, elle bénéficie du soutien de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) Nouvelle-Aquitaine et du Département de Charente-Maritime. Inauguré le 4 juillet, ce parcours artistique singulier prendra ses quartiers tout l'été à Chambon, avant de déménager ensuite dans le bourg de Saint Georges du Bois à partir de cet automne. « L'exposition poursuivra sa route dans d'autres communes en 2021. J'espère aussi pouvoir sortir un livre avant la fin de l'année, avec plus de cent photos et une centaine d'anecdotes pour offrir une autre lecture de ce projet », ambitionne Samuel Buton.



Retour sur les élections

La pandémie de Covid-19 a aussi chamboulé la vie politique. Décryptage de la situation pour nos assemblées représentatives et nos élus à l'issue des élections municipales et communautaires.

23 MAIRES ÉLUS SUITE AU PREMIER TOUR

Dans 23 communes des 24 que compte Aunis Sud, le premier tour a été décisif. Ainsi, les conseils municipaux ont été installés et ont élus leurs maires.

UN SECOND TOUR DANS UNE COMMUNE

Dans la commune d'Ardillières, un second tour est nécessaire. Décalé en raison de la crise sanitaire, il doit se dérouler le 28 juin ^[1]. En attendant ce scrutin, les mandats des conseillers municipaux élus dans la commune en 2014 ont été prorogés, c'est-à-dire prolongés au-delà de leur délai d'expiration. Le Préfet a appelé par arrêté deux élus de la commune afin qu'ils siègent au conseil communautaire provisoire.

LES PRISES DE FONCTIONS DÉCALÉES

Les conseillers élus au premier tour sont entrés en fonction fin mai, une date fixée par décret. En effet, la séance d'installation de leur conseil municipal a été organisée entre le 23 et le 28 mai. Entre temps, chaque conseil municipal élu en 2014 a été prolongé, avec des conditions de réunion allégées : quorum abaissé, autorisation de porter deux pouvoirs, vote électronique ou par correspondance.

Au sein du conseil communautaire, les élus en place ont été maintenus, avec prorogation de l'exécutif dans son intégralité. Après le 18 mai, l'installation du conseil communautaire a été provisoire, rassemblant des conseillers nouvellement élus et des conseillers en exercice avant le premier tour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE INSTALLÉ EN JUILLET

L'installation définitive du nouveau conseil communautaire se déroulera le jeudi 16 juillet. La séance donnera lieu à l'élection du président et de ses vice-présidents.

^{III} Ce journal a été bouclé avant la tenue du second tour. Si toutefois les conditions sanitaires ne permettent pas d'organiser le scrutin le 26 juin, il faudrait recommencer l'élection, premier tour compris. Une loi devra alors être votée pour fixer la durée de prorogation des mandats











*sous réserve de modifications



Contacts

Les équipes de la Communauté de Communes Aunis Sud vous accueillent et vous renseignent : 44, rue du 19 mars 1962 17700 SURGÈRES Tel. : 05 46 07 22 33 contact@aunis-sud.fr

Horaires d'ouverture Lundi-jeudi 9h-12h et 14h-17h Vendredi 9h-12h et 14h-16h

Restez connectés!

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

www.aunis-sud.fr

Votre Communauté de Communes vit aussi sur les réseaux sociaux :

